



# I. Le CNPF en Creuse



# L'équipe de Creuse

- Une antenne : Guéret
- 1 assistante, 2 techniciens de secteur, 1 ingénieur
- 1 chargé de mission Carbone Massif Central



**Antoine BEUCHER**  
Ingénieur forestier  
*Développement forestier de la Creuse*  
*Responsable environnement*  
*Responsable équipe*



**Claire BOUBET**  
Secrétaire assistante



**Céline PERTUZ**

**Technicienne forestière territoriale**  
*Conseillère forestière Est Creuse*  
*Correspondant observateur*



**Pierre BEUZE**  
**Technicien forestier territorial**  
*Conseiller forestier ouest Creuse*



# Les missions principales du CNPF

- Agrément des documents de gestion (Plan Simple de Gestion, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles)
- Avis sur demandes de coupes
- Conseil et formation aux propriétaires privés
- Regrouper la propriété forestière privée



# Les animations et projets

- Animation Carbone massif central
- Les aides régionales en action
- Animation territoriale Grand Guéret
- Appui aux groupes de progrès
- Réunions de vulgarisation et FOGEFOR
- Participation au DSF
- Les projets expérimentations et le changement climatique
- ...





## II. Un peu de vocabulaire

# Etat boisé, défrichage, boisement...

## L'état boisé ?

L'état boisé est l'occupation d'un sol par des arbres ou arbustes d'essences forestières sur au moins 10 % de sa surface.

Un terrain précédemment couvert d'une formation boisée qui a été détruite suite à un sinistre ou une exploitation est considéré comme boisé.

## Le défrichage ?

Un défrichage se caractérise par 2 critères cumulatifs :

- la destruction de l'état boisé (directe ou indirecte)
- le changement d'usage du sol (urbanisation, mise en culture, carrières...)



Tout défrichage effectué sans autorisation préalable fait l'objet d'un PV d'infraction soumis à amende calculée à raison de 150 €/m<sup>2</sup>



# Le Taillis

- Les arbres sont issus de rejets de souches



1 céepe



# La Futaie

- Les arbres sont d'une graine ou d'un plant



# Les types de peuplement

- Forêt ouverte/fermée
- Mélange futaie taillis
- Régulier/irrégulier



# Les types de coupes

- Coupe rase (de futaie)
- Coupe de taillis
- Eclaircie / Coupe d'amélioration
- Coupe de régénération



[www.onf.fr](http://www.onf.fr)



# Les DGD (Documents de gestion durable)

- L'aménagement en Forêt publique
  - Le Plan Simple de Gestion
  - Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles
  - + le Règlement Type de Gestion
- 
- Garantie de gestion durable





### **III. Présentation de la forêt creusoise et du Grand Guéret**



[nouvelle-aquitaine.cnpf.fr](http://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr)



# Quantifier et avoir des données fiables

- Données IGN Inventaire Forestier : fiables à grande échelle (région, ancienne région, ...) et peu précise à l'échelle départementale, encore moins à l'échelle du Grand Guéret (<https://observatoire.foret.gouv.fr/mon-territoire>)
- BD Forêt date de 2013 sur la Creuse ...
- CORINE Land Cover date de 2018
- Données de l'ONF et du CNPF pour les documents de gestion durable
- Données satellites sur les coupes rases entre fin 2018 et 2025 (<https://ee-sufosatclearcuts.projects.earthengine.app/view/sufosat-clearcuts-fr>)



# En surface : une forêt creusoise de petites propriétés

Surface forestière :  
168 000 hectares

Forêt privée :  
94 %

Taux de boisement :  
30 %



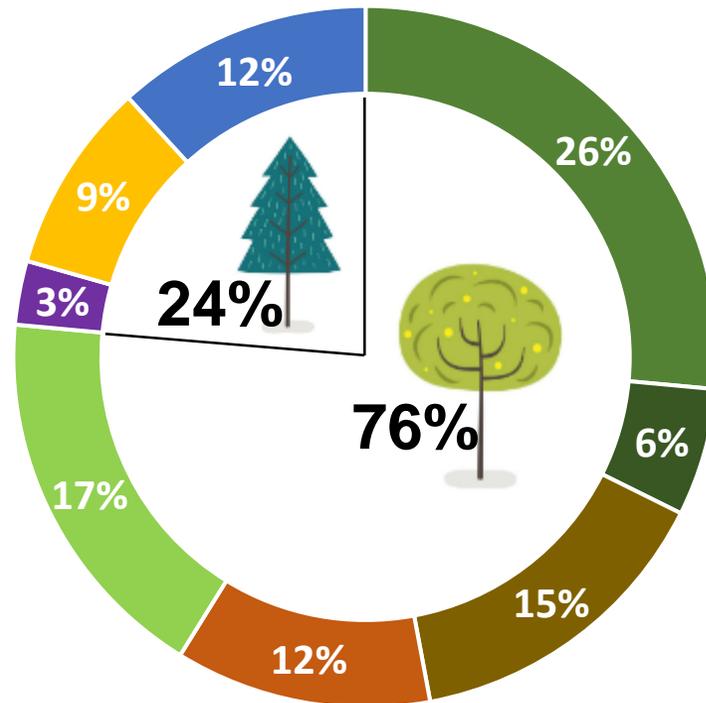
Nb de propriétaires  
forestiers privés :  
48 000

Surface moyenne  
par propriétaire :  
3 ha 5



# Une forêt creusoise diversifiée

Volume sur Pied : 34 Mm<sup>3</sup>



- Chêne pédonculé
- Chêne rouvre
- Hêtre
- Châtaignier
- Autres Feuillus
- Pin sylvestre
- Épicéa commun
- Douglas



# Une forêt creusoise en partie cultivée

- Futaie régulière : 78% de la surface et 94% du volume
- Issue de plantation pour 24%

En 1900



En 2025



- Conséquence de la déprise démographique et agricole
- Une forêt jeune issue de boisements naturels ou artificiels



# Une forêt dynamique

## Progression constante de la surface

en 1900 : 5,9 %  
en 2025 : 30 %

**+ 1 100 ha par an**

**Tendance actuelle :  
stabilisation**

*IGN 2016-2023*

## volume de bois sur pied important

**207 m<sup>3</sup> / ha**

**Stabilisation voire  
petite baisse du volume  
sur pied**

*IGN 2020-2024*

## Accroissement fort et récolte importante

**1,2 Mm<sup>3</sup>**

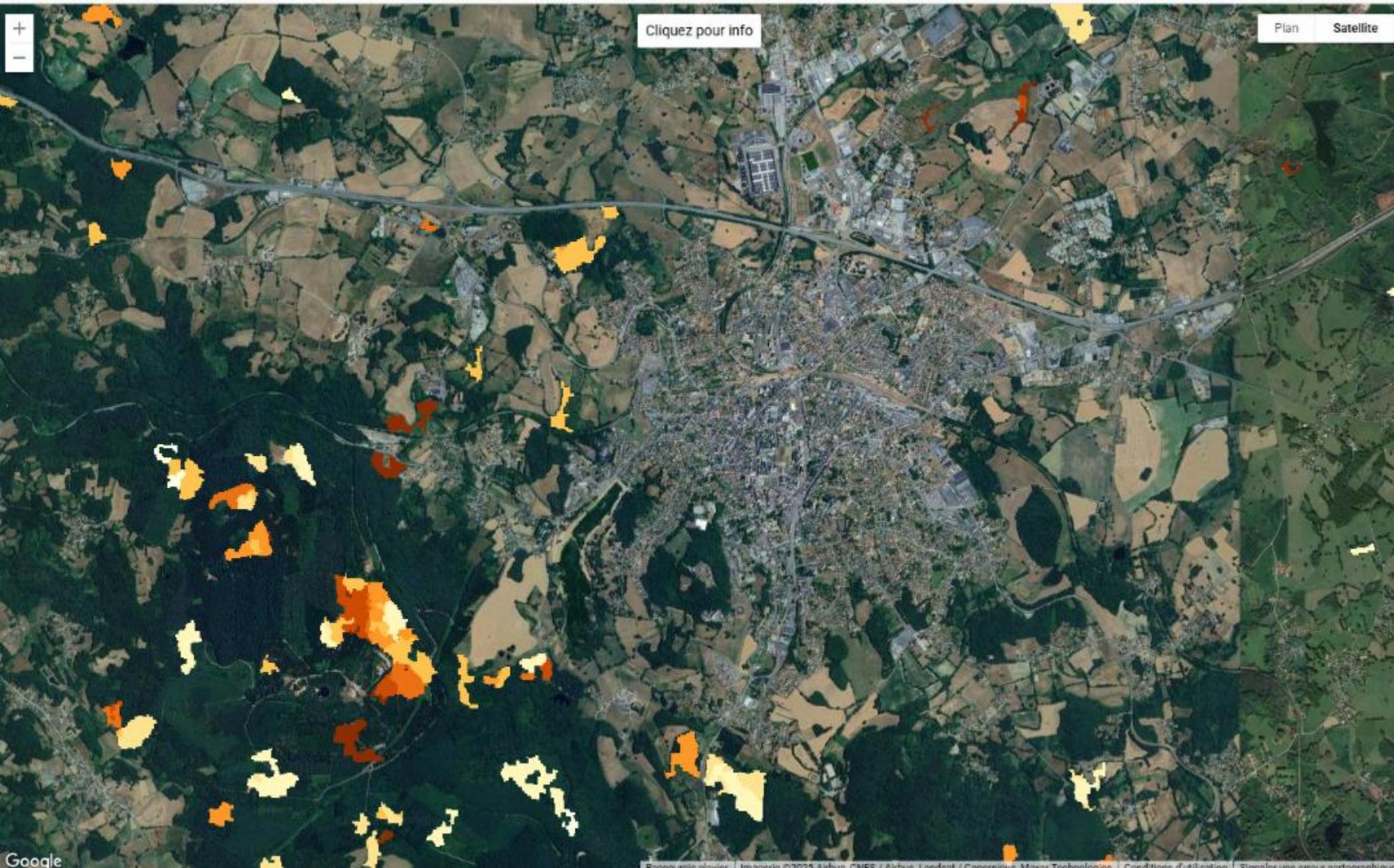
**Prélèvements : 1,3  
Mm<sup>3</sup>**

**Mortalité: 0,2 Mm<sup>3</sup>**

**BILAN: - 0,3 Mm<sup>3</sup>**

*IGN 2023*





Decouvrez et telechargez les coupes forestières détectées tous les 15 jours à partir de 2018, avec une taille de pixel de 10 m et des coupes de taille minimale de 0,1 ha, en utilisant les images radar satellites de la mission Copernicus Sentinel-1. Le terme « coupe » est défini comme une coupe impliquant la totalité ou une grande partie de la zone forestière, avant sa régénération. En France, la plupart des coupes sont légales et suivies de régénération, conformément à la loi. Ce travail a été financé par l'ADEME dans le cadre du projet Sufosat.

**Pour plus d'informations :**

[Mermoz, Doblas, et al., 2024, IEEE JSTARS.](#)

**Téléchargement des données :**

<https://zenodo.org/records/17253008>

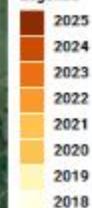
Visitez des exemples d'emplacements

Landes ⇅

Afficher différents couches

Year of Loss ⇅

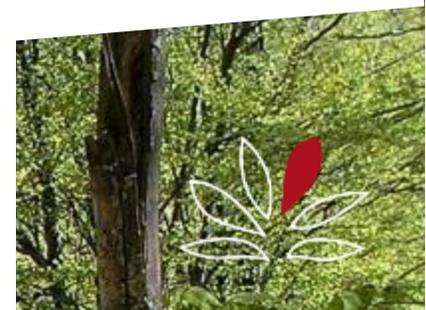
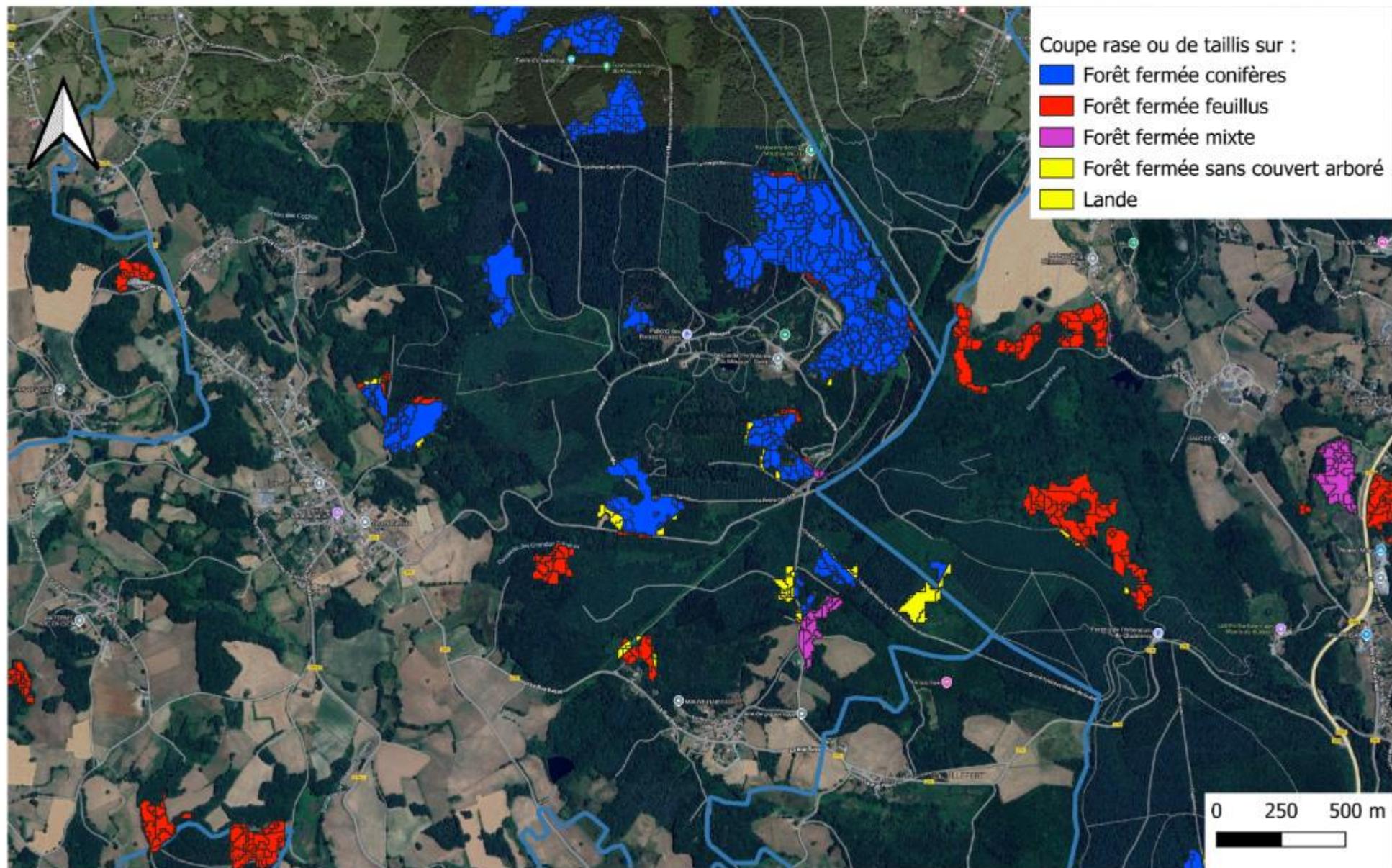
Legende



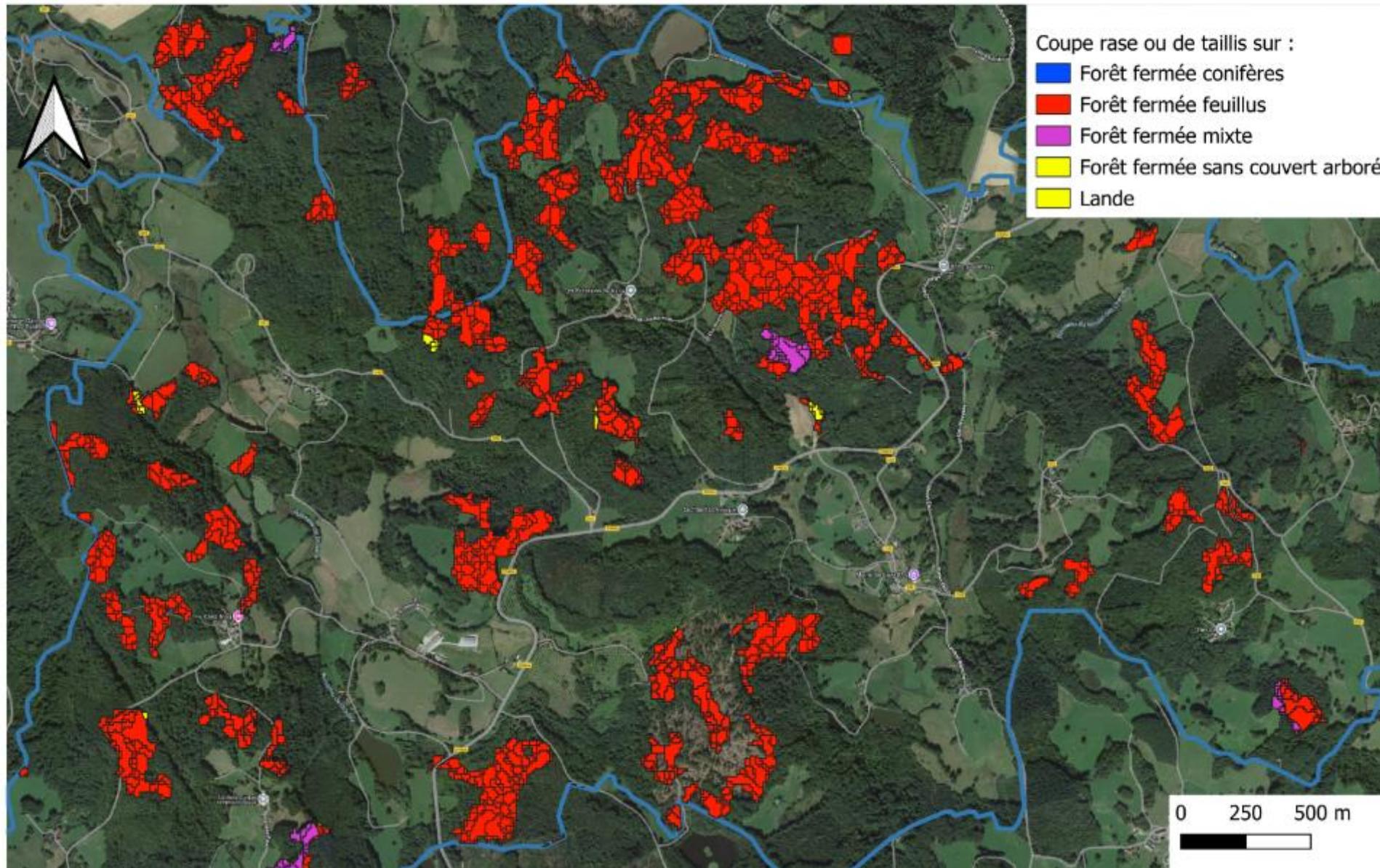
Opacité — 1

Dernière mise à jour: 01/09/25

# Carte des coupes rases ou de taillis entre 2018 et 2025 (d'après SUFOSAT)



# Carte des coupes rases ou de taillis entre 2018 et 2025 (d'après SUFOSAT)



# Quelques chiffres sur le Grand Guéret

- Feuillus : 83% de la surface

surface BD foret v2	en ha	%total
Forêt fermée conifères	1419	8%
Forêt fermée feuillus	14065	83%
Forêt fermée mixte	555	3%
Forêt fermée sans couvert arboré	790	5%
Forêt ouverte feuillus	2	0%
Lande	155	1%
Peupleraie	7	0%
Total général	16994	100%

IGN 2013

- Feuillus : 79% de la surface des Coupes

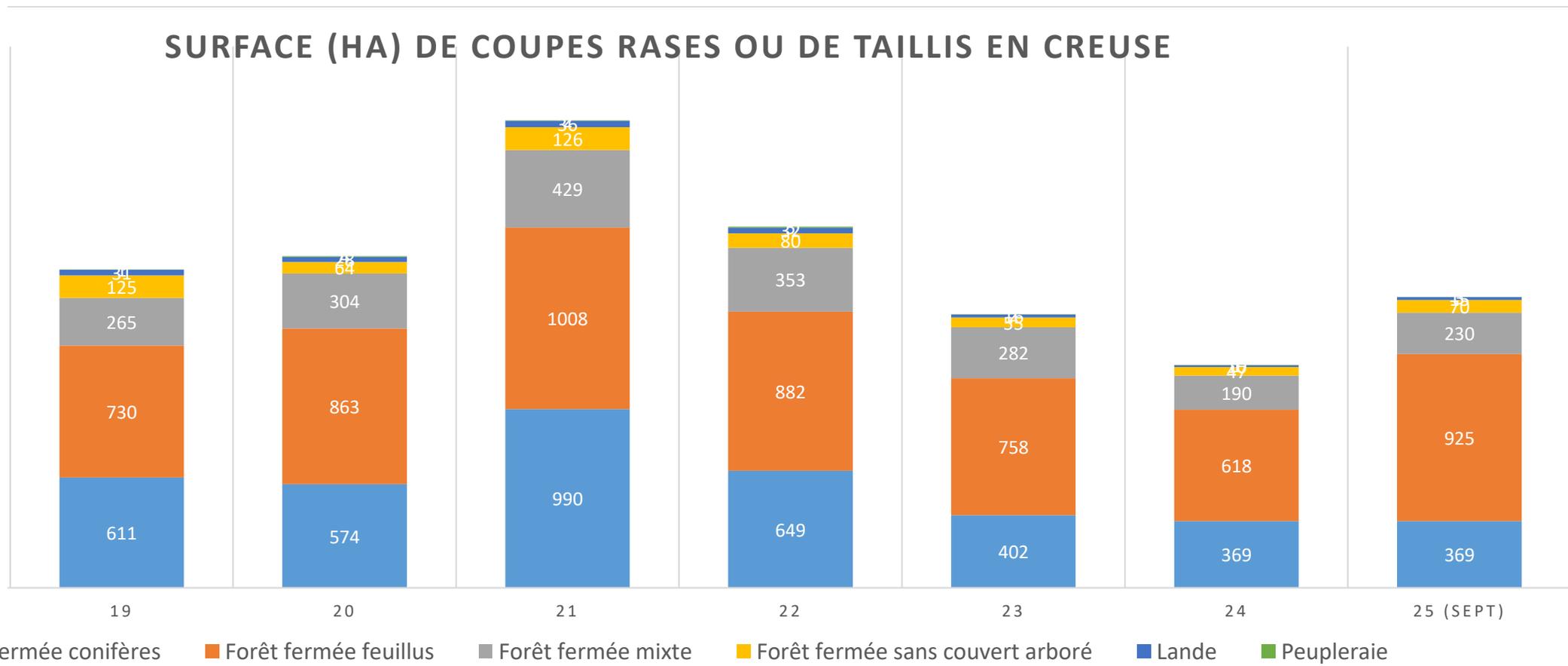
Données SUFOSAT	en ha	%total	% par rapport à Bdforêt
Forêt fermée conifères	147	13%	10%
Forêt fermée feuillus	881	79%	6%
Forêt fermée mixte	54	5%	10%
Forêt fermée sans couvert arboré	26	2%	3%
Lande	2	0%	2%
Total général	1111	100%	7%

IGN 2013 et sufosat 2018-2025



# En creuse

## SURFACE (HA) DE COUPES RASES OU DE TAILLIS EN CREUSE

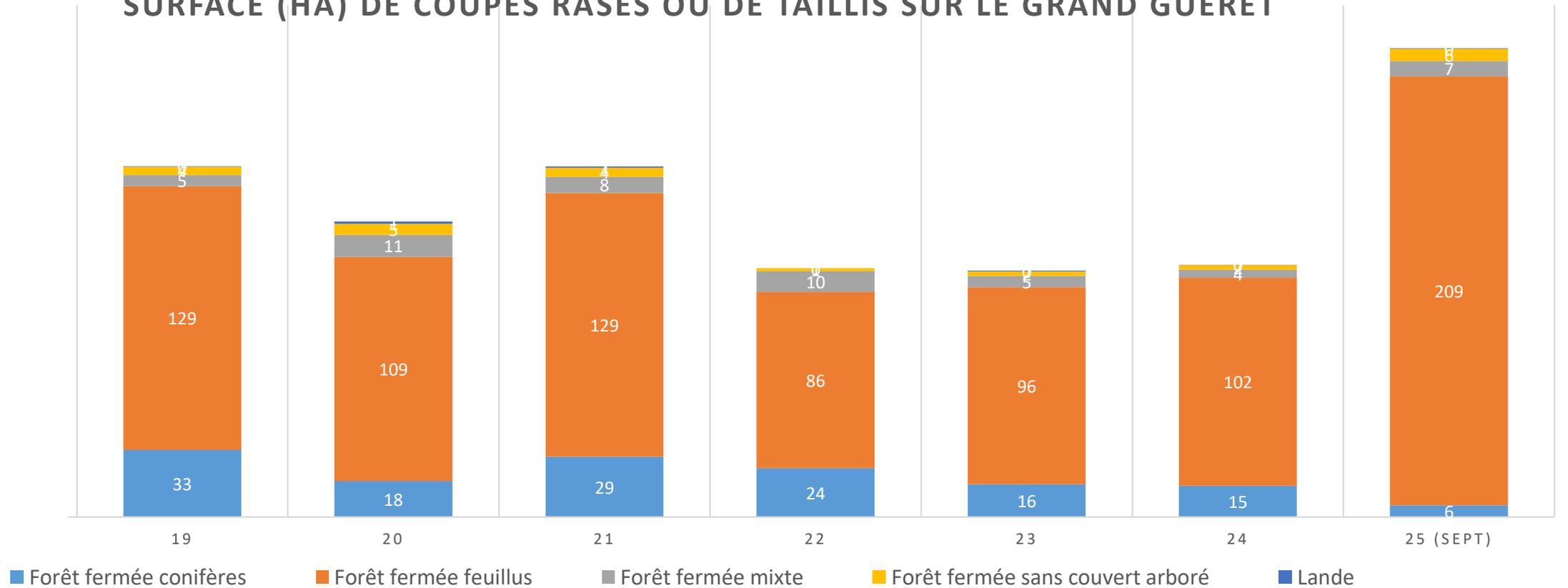


IGN 2013 et sufosat 2019-2025



# Sur le Grand Guéret

SURFACE (HA) DE COUPES RASES OU DE TAILLIS SUR LE GRAND GUERET



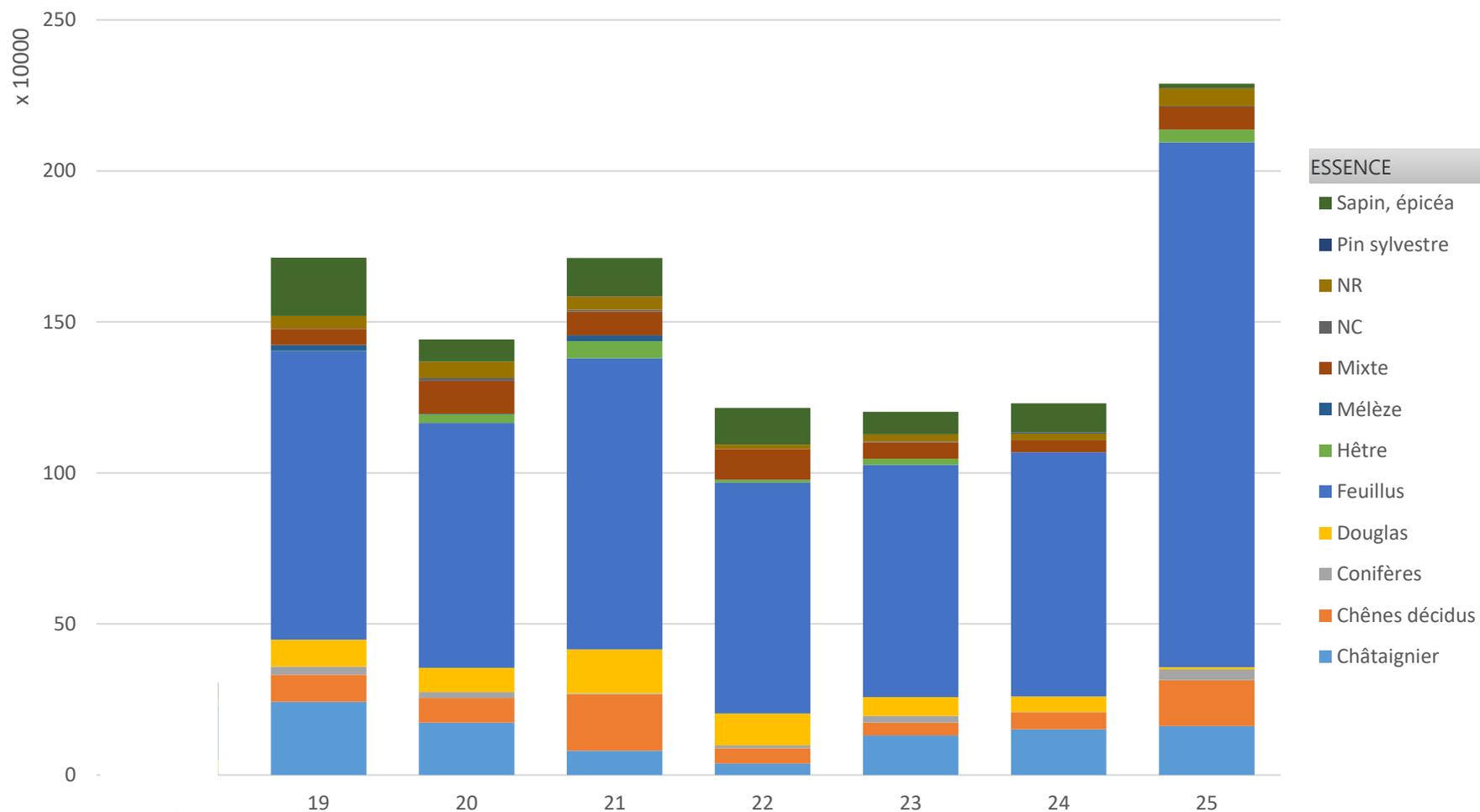
IGN 2013 et sufosat 2019-2025



# Sur le Grand Guéret

Somme de surfaceca

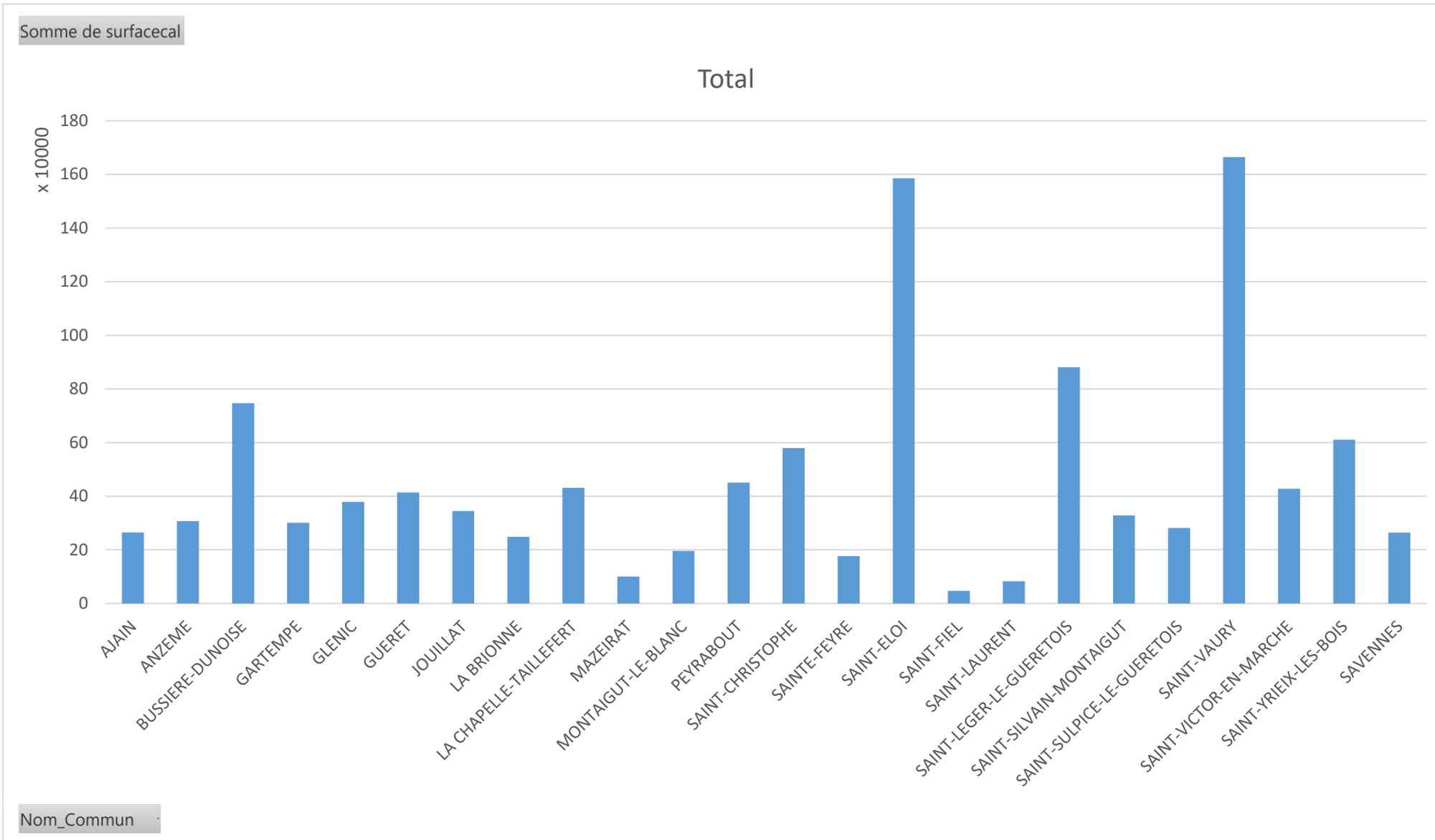
coupes rases et de taillis en ha par an et par type de peuplement



IGN 2013 et sufosat 2019-2025



# Coupes rases ou de taillis par communes du Grand Guéret



IGN 2013 et  
sufosat 2019-  
2025



# Quelques chiffres sur le Grand Guéret

- Forêts publiques : 10% de la surface forestière

surface foret publique par bd foret			
	En ha	% du total	% du total du territoire
Forêt fermée conifères	731	44%	52%
Forêt fermée feuillus	662	40%	5%
Forêt fermée mixte	69	4%	12%
Forêt fermée sans couvert arboré	192	12%	24%
Lande	1	0%	1%
Total général	1655	100%	10%

*IGN 2013 et  
sufosat 2019-  
2025*

- Coupes rases ou de taillis en forêts publiques : 9% de la surface

coupe forêt publique		
	En ha	% du total des coupes du territoire
Forêt fermée conifères	66	45%
Forêt fermée feuillus	33	4%
Forêt fermée mixte	1	1%
Forêt fermée sans couvert arboré	3	12%
Total général	103	9%

*IGN 2013 et  
sufosat 2019-  
2025*



# Quelques chiffres sur le Grand Guéret

- Forêt privée avec DGD : 8% de la surface

Surface DGD valide par bd foret			
	En ha	% du total	% du total du territoire
Forêt fermée conifères	400	28%	28%
Forêt fermée feuillus	808	57%	6%
Forêt fermée mixte	95	7%	17%
Forêt fermée sans couvert arboré	121	8%	15%
Lande	3	0%	2%
Total général	1428	100%	8%

*IGN 2013 et  
sufosat 2019-  
2025*

- Coupes rases ou de taillis en forêt privée avec DGD : 13 % de la surface

Coupe DGD privée		
	En ha	% du total des coupes du territoire
Forêt fermée conifères	38	26%
Forêt fermée feuillus	91	10%
Forêt fermée mixte	8	15%
Forêt fermée sans couvert arboré	10	38%
Lande	1	39%
Total général	148	13%

*IGN 2013 et  
sufosat 2019-  
2025*





## IV. Règlements en forêt

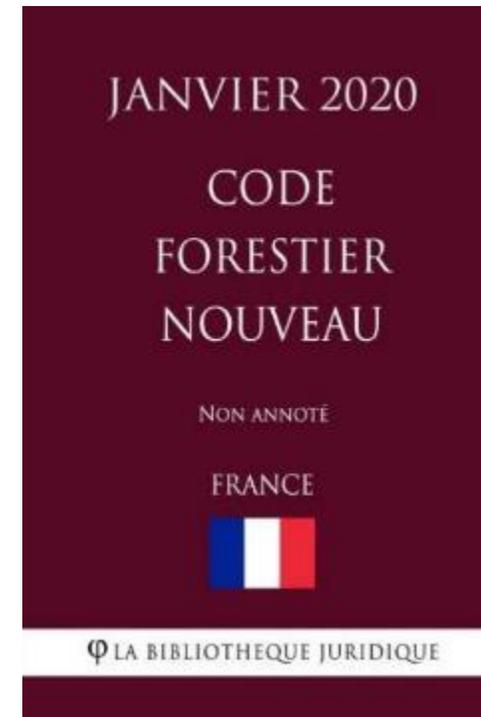
# Les coupes de bois encadrées principalement par 5 codes

- Code Forestier
- Code de l'urbanisme
- Code de l'environnement
- Code du travail
- Code civil
- ...



# Le code forestier

- Objectif : protéger l'état boisé
- Gestion durable : principe en France : faire de tout, partout
- Hiérarchiser les différents états boisés par rapport à leur capacité à produire du bois de qualité
  - Ex : Taillis < Mélange taillis / futaie < Futaie
- Toujours aller dans l'amélioration
- Seuil des 20ha



## Les autres codes

- Code environnement : espèces protégées, loi sur l'eau
- Code urbanisme : Espaces Boisés Classés
- Code de la santé publique : captage
- ...



# Gestion durable = régénération

- Code Forestier (L124-6) : éviter le défrichage
- A partir de 1 ha de coupe rase en Creuse dans un massif de plus de 4 ha
- 5 ans pour régénérer de manière satisfaisante la parcelle
- Risque de 1200€ + obligation de reconstitution
- Contrôle DDT



# Les coupes

## Demande d'autorisation de coupes de bois en forêt privée

Propriété > 20ha		
Avec document de gestion		Que faire ?
Conforme au document	PSG	Coupe libre ± 4 ans
Non Conforme au document	PSG	Demande d'autorisation CRPF
Sans document de gestion		Que faire ?
Sans PSG		Demande d'autorisation DDT
Propriété < 20ha		
Avec document de gestion		Que faire ?
Conforme au document	PSG volontaire	Coupe libre ± 4 ans
	CBPS OU RTG	Coupe libre
Non Conforme au document	PSG volontaire	Demande d'autorisation CRPF
	CBPS OU RTG	Coupe interdite
Sans document de gestion		Que faire ?
Seuil de 50 % de volume prélevé sur plus de 4 ha d'un seul tenant chez un propriétaire	Coupe supérieure	Demande d'autorisation DDT
	Coupe inférieure	Coupe libre

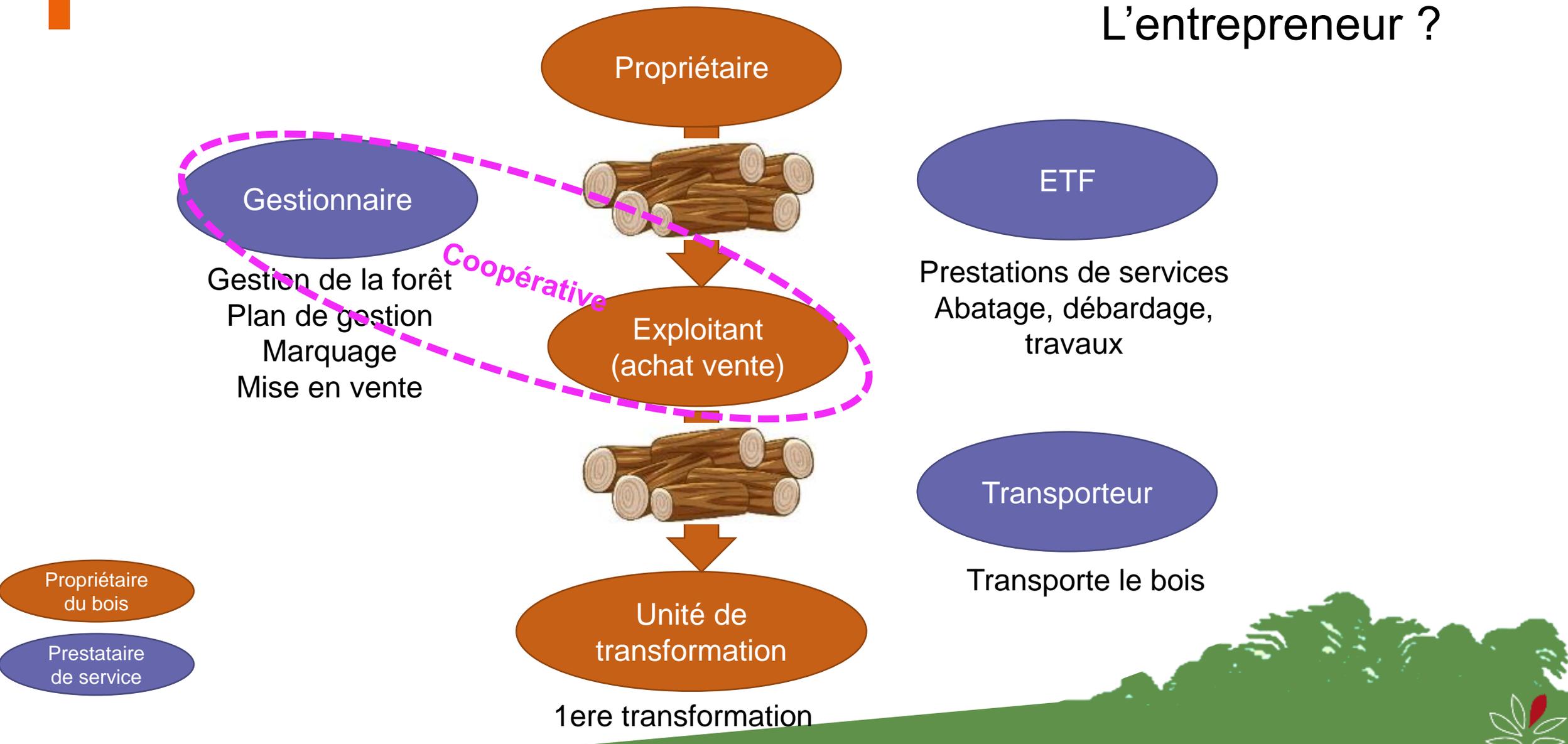




## V. *Le chantier forestier*

# Les acteurs du chantier forestier

Le donneur d'ordre ?  
L'entrepreneur ?



Document	Obligatoire?	Qui?	A qui?	Les délais
1. Fiche de chantier	Oui	Donneur d'ordre	Aux travailleurs du chantier	Avant le début des travaux
2. Déclaration de chantier	Dépend de la nature et de la taille du chantier	ETF	DREETS Mairie(s)	Avant le dernier jour ouvrable avant le début du chantier
3. Demande d'arrêté de police de circulation	Chantiers bord de route	ETF	Gestionnaire de voirie	2 mois avant le début des travaux
4. DT ou DICT	A proximité des réseaux aériens et souterrains	Donneur d'ordre (DT) ETF (DICT)	Concessionnaires des réseaux impactés	15 jours avant le début des travaux
5. Le panneau de chantier	Dépend de la nature et de la taille du chantier	ETF	Sur le ou les accès pour le grand public	Avant le début des travaux



# La fiche chantier

- Décret 2016-1678 + article R178-27 et R179-10 du code rural
- Qui ?
  - Le donneur d'ordre
- Quand ?
  - Avant le début du chantier (c'est pourquoi certaines entreprises vous demande des informations sur les parcelles avant le début des travaux)



# La déclaration de chantier

- Décret 2016-1512 + article R178-27 et R179-10 du code rural
- Qui ?
  - Les ETF
- Quand ?
  - Au plus tard le dernier jour ouvrable avant le début du chantier



# La déclaration de chantier

- Chantier d'exploitation

Volume	Abattage	Façonnage	Débardage	Déclaration
< 100 m <sup>3</sup>	Tronçonneuse ou abatteuse	Tronçonneuse ou abatteuse	Porteur, skidder, ...	Aucune déclaration
100 m <sup>3</sup> < et <500 m <sup>3</sup>	Tronçonneuse	Tronçonneuse	Porteur, skidder, ...	Chaque entreprise déclare
	abatteuse	Tronçonneuse	Porteur, skidder, ...	Chaque entreprise déclare
	abatteuse	abatteuse	Porteur, skidder, ...	Aucune déclaration
> 500 m <sup>3</sup>	Tronçonneuse ou abatteuse	Tronçonneuse ou abatteuse	Porteur, skidder, ...	Chaque entreprise déclare



# La déclaration de chantier

- Chantier de travaux (reboisement, dégagement, préparation)

Surface	Déclaration
< 4ha	Aucune Déclaration
> 4ha	Chaque entreprise déclare

- Envoi à la DREETS NA et copie à la (au) mairie(s) concernée(s)







# Les DT et DICT

- Qui ?
  - Les ETF (DICT) et les donneurs d'ordres (DT)
- Quand ?
  - DT avant DICT
  - DICT 15 jours avant le début des travaux
- Pour quoi ?
  - Proximité des réseaux



# Le panneau de chantier

- Qui ?
  - Les ETF (DICT) et les donneurs d'ordres (DT)
- Quand ?
  - avant le début des travaux, sur le principal accès au moins
- Pour quoi ?
  - Prévenir le grand public et interdire l'accès au chantier

**CHANTIER FORESTIER**  
Accès interdit au public et aux véhicules non autorisés

 « Les travaux forestiers sont nécessaires et contribuent au bon développement de la forêt ! »  
En savoir plus, scannez le QRCode!

**STOP DANGER**  
Travaux forestiers

**SÉCURITÉ**  
Votre présence sur le chantier met en péril votre propre sécurité et celle des professionnels qui travaillent. L'entreprise décline toute responsabilité en cas d'accident.

Pompier : 18 ou 112 - Samu : 15 - Gendarmerie : 17

DATE - DÉBUT DE CHANTIER

DATE - FIN DE CHANTIER

	NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	TRAVAUX RÉALISÉS
ENTREPRISE DÉCLARANTE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
ENTREPRISES PRESTATAIRES	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(1) Numéro d'urgence

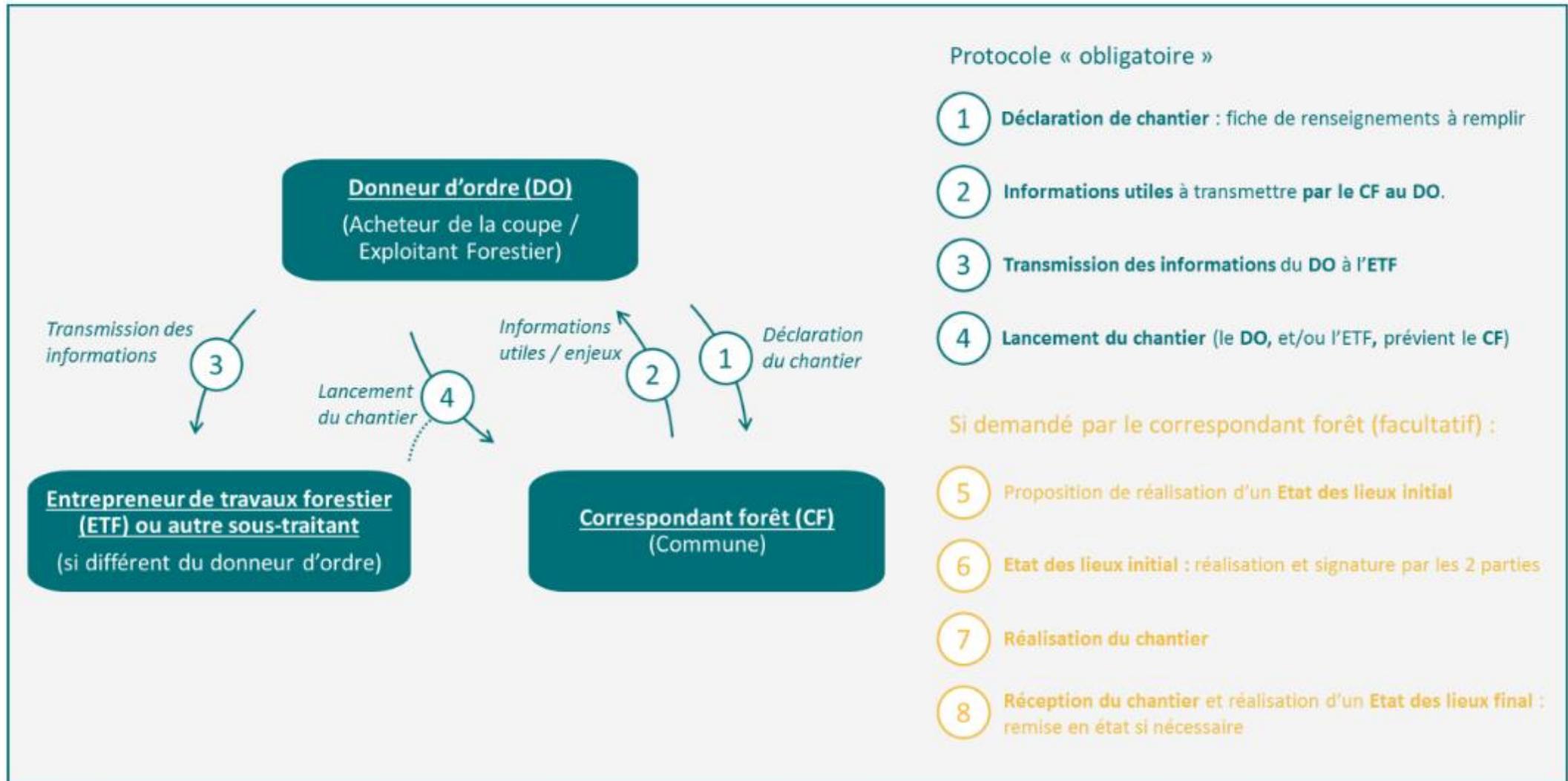
**FIBOIS**  
CENTRE VAL DE LOIRE

Panneau réalisé par Fibois Centre-Val de Loire - 49675 OULÉANS CÉDEX 2  
02 53 41 80 09 - contact@fibois-cv.fr - www.fibois-cv.fr



# Il existe des solutions ...

## Fonctionnement général du mode opératoire



# Les prochaines étapes...

- Réactualisation du réseau de référents
- Mise en place d'une aide aux élus sur les sujets forestiers
- Remise en place du mode opératoire
- Rencontre de la filière
- Formations
- Sensibilisation des propriétaires privés





***Merci de votre attention***



[nouvelle-aquitaine.cnpf.fr](http://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr)

